

ICX[®]
par A-dec, Inc.
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE
--

1.1 Identification du produit :

Nom commercial : ICX[®]

Date d'élaboration de la FDS : 12/05/2022

1.2 Utilisations préconisées de la substance ou du mélange et contre-indications :

Utilisation du produit : Entretien des conduites d'eau des unités dentaires et empêcher l'accumulation des bactéries causant les mauvaises odeurs et un goût désagréable. Respecter scrupuleusement les indications fournies sur l'étiquette.
Toute utilisation de ce produit contraire aux indications mentionnées sur l'étiquette constitue une violation de la loi fédérale des États-Unis.

Contre-indications : aucune connue.

1.3 Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité :

Fabricant : A-dec, Inc.
2601 Crestview Dr.
Newberg, OR 97132
Tél. : 1.800.547.1883 aux États-Unis/Canada
Tél. : 1.503.538.7478 hors États-Unis/Canada
Fax : 1.503.537.2702
Site Web : www.a-dec.com

Distributeurs :

A-dec Australie

Unit 8
5-9 Ricketty Street
Mascot, NSW 2020
Australie
Tél. : 1.800.225.010 en Australie
Tél. : +61.(0).2.8332.4000 hors
de l'Australie

A-dec Chine

A-dec (Hangzhou) Dental Equipment
Co., Ltd.
528 Shunfeng Road
Qianjiang Economic Development Zone
Hangzhou 311106
Zhejiang, Chine
Tél. : 400.600.5434 en Chine
Tél. : +86.571.89026088 hors Chine

A-dec Royaume-Uni

Austin House, 11 Liberty Way
Nuneaton, Warwickshire CV11 6RZ
Angleterre
Tél. : 0800.ADEC.UK (2332.85) au
Royaume-Uni
Tél. : +44.(0).24.7635.0901 hors du
Royaume-Uni

1.4 Numéro de téléphone en cas d'urgence :

Contactez le distributeur A-dec le plus proche (voir liste de la section 1.3).
Pour comprendre les informations des FDS, contactez INFOTRAC :

1.800.535.5053 — aux États-Unis/Canada
1.352.323.3500 — hors États-Unis/Canada

Centre d'information antipoison d'Australie : 131 126

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange :

La classification SGH ci-dessous concerne le produit sous sa forme concentrée vendue en l'état. Dilué dans l'eau, il peut ne pas présenter ces dangers.

Physiques :	Sanitaires :	Environnementaux :
Aucun danger	Irritation oculaire de catégorie 2B (H320) Toxicité spécifique pour certains organes cibles à la suite d'une exposition unique de catégorie 3 (H335)	Toxicité aiguë pour les milieux aquatiques de catégorie 1 (H400) Toxicité chronique pour les milieux aquatiques de catégorie 1 (H410)

2.2 Mentions sur l'étiquette :

Avertissement !



Contient : nitrate d'argent, surfactant cationique, EDTA tétrasodique dihydraté

Dangers mentionnés

H320 Provoque une irritation oculaire.

H335 Peut provoquer une irritation respiratoire.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

Précautions

P261 Éviter de respirer les poussières.

P264 Se laver soigneusement après manipulation.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P304 + P340 EN CAS D'INHALATION : transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P312 Appeler UN CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

P391 Recueillir le produit répandu.

P402 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu et le récipient conformément aux lois locales et nationales en vigueur.

2.3 Autres dangers : aucune connue.

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

3.2 Mélange :

Nom chimique	N°CAS / N°EINECS/ Numéro d'enregistrement REACH	Classification SGH	%	ETA/limites de concentration spécifiques/facteur M
Acide citrique	77-92-9 / 201-069-1	Irritant pour les yeux 2A, H319 STOT SE 3, H335	35-45	Aucun(e)
EDTA sodique dihydraté	10378-23-1	Toxicité aiguë 4, H302 Lésions oculaires 1, H318	< 10	ETA orale : 1 780- 2 000 mg/kg

Carbonate de sodium péroxyhydraté	15630-89-4/ 239-707-6	Comburant Solide 3, H272 Tox. aiguë 4, H302 Lésions oculaires 1, H318	< 10	ETA orale : 1 034 mg/kg LCS : > 25 % de lésions oculaires 1 LCS : 7,5–25 % d'irritations oculaires 2
Benzoate de sodium	532-32-1/ 208-534-8	Irritant pour les yeux 2A, H319	< 3	Aucun(e)
Surfactant cationique	Propriétaire	Toxicité aiguë 4, H302 Corrosion cutanée 1B, H314 Aquatique aiguë 1, H400	< 1	Facteur M aigu : 1
Nitrate d'argent	7761-88-8/ 231-853-9	Comburant Solide 1, H271 Corrosif pour les métaux 1, H290 Corrosion cutanée 1B, H314 Aquatique aiguë 1, H400 Aquatique chronique 1, H410	< 0,5	Facteur M aigu : 1 000 Facteur M chronique : 100

La concentration exacte n'est pas divulguée, car elle constitue un secret de fabrication.

Se reporter à la section 16 pour les classifications SGH en version intégrale.

SECTION 4 : MESURES DE PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours :

Œil : en cas de pénétration de particules de poussière dans les yeux, ne pas frotter les yeux. Rincer abondamment à l'eau pendant plusieurs minutes, en maintenant les paupières ouvertes. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Peau : en cas de contact avec les poussières, rincer abondamment à l'eau pendant plusieurs minutes. En cas d'irritation, consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Inhalation : en cas d'inhalation des poussières, transporter la victime à l'air libre. En cas de malaise, consulter un médecin.

Ingestion : en cas d'ingestion de petites quantités des poussières, boire un verre d'eau. Ne pas déclencher de vomissement, sauf indication par le personnel médical. En cas d'ingestion de grandes quantités des poussières ou de gêne, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés : en contact direct avec les poussières peut provoquer une irritation oculaire modérée. Un contact direct des poussières avec la peau peut entraîner une légère irritation cutanée. L'inhalation des poussières peut irriter les voies respiratoires.

4.3 Indication de consultation médicale immédiate et de nécessité d'un traitement particulier : une consultation médicale immédiate n'est pas nécessaire.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Méthode d'extinction : utiliser tout moyen approprié pour lutter contre l'incendie.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange : ce produit n'est ni inflammable ni combustible. La décomposition thermique des oxydes peut libérer du carbone, de l'azote et du sodium.

5.3 Conseils aux pompiers : les pompiers doivent porter un appareil de protection respiratoire autonome à pression positive et une combinaison de protection intégrale. Refroidir les récipients exposés à l'incendie en les aspergeant d'eau. Contenir l'eau utilisée pour lutter contre des incendies impliquant le produit non dilué

SECTION 6 : MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : isoler la zone et éloigner les personnes non protégées. Porter des vêtements de protection appropriés pour éviter tout contact avec la peau et les yeux. Aérer la zone.

6.2 Précautions environnementales :

éviter les rejets dans l'environnement. Signaler les déversements selon les préconisations des autorités locales, nationales et fédérales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : ramasser à la pelle ou à l'aide d'une balayette en utilisant des méthodes qui minimisent la production des poussières en suspension dans l'air. Éviter la propagation des poussières dans l'air (notamment en nettoyant les surfaces recouvertes avec de l'air comprimé). Mettre le produit sec dans un récipient approprié pour l'élimination des déchets. Nettoyer la zone avec une grande quantité d'eau. Se conformer aux réglementations fédérales, nationales ou locales en matière de signalement des déversements.

6.4 Référence aux autres sections :

voir la section 8 concernant les équipements de protection individuelle et la section 13 pour obtenir des informations sur l'élimination des déchets.

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Porter des vêtements et un équipement de protection. Ne pas respirer les poussières. Utiliser uniquement dans un espace suffisamment ventilé. Après manipulation, laver abondamment à l'eau. Maintenir les récipients fermés en cas de non-utilisation. Laver les vêtements avant réutilisation.

Ne pas réutiliser les récipients. Les récipients vides contiennent des résidus de produits potentiellement dangereux. Suivre les précautions indiquées dans la FDS lors de la manipulation des récipients vides.

7.2 Conditions de stockage sûres, y compris d'éventuelles incompatibilités : conserver le produit dans un récipient fermé dans un lieu frais, sec et ventilé lorsqu'il n'est pas utilisé. Ne pas entreposer à proximité de comburants et d'autres matériaux incompatibles. Éviter le contact avec l'eau avant que le produit ne soit prêt à être utilisé. Protéger contre les dégradations physiques. Tous les agents nettoyants et pesticides doivent être conservés hors de portée des enfants et à l'écart de la nourriture. Éviter de toucher le comprimé avec les mains nues.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) : ce produit est conçu pour être utilisé avec de l'eau potable et en association avec des tests réguliers de l'eau de l'unit, après un traitement de rinçage (choc) avec un produit antimicrobien homologué par l'EPA américaine et recommandé par le fabricant.

SECTION 8 : CONTRÔLES D'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle :

Noms chimiques	Limites d'exposition
Acide citrique	5 mg/m ³ (fraction respirable), 15 mg/m ³ (poussière totale) TWA OSHA PEL (en tant que PNSA) 2 mg/m ³ TWA, 4 mg/m ³ STEL DFG MAK (respirable)
EDTA tétrasodique dihydraté (par ex. PNSA) Carbonate de sodium peroxyhydraté (par ex. PNSA) Surfactif cationique (par ex. PNSA)	5 mg/m ³ (fraction respirable), 15 mg/m ³ (teneur totale) TWA OSHA PEL 4 mg/m ³ TWA DFG MAK (respirable)

Benzoate de sodium	5 mg/m ³ (fraction respirable), 15 mg/m ³ (poussière totale) TWA OSHA PEL (en tant que PNSA) 10 mg/m ³ TWA, 20 mg/m ³ STEL allemand AGS OEL (respirable) (peau) 4 mg/m ³ TWA DFG MAK (respirable) (comme poussière, valeur limite de seuil général)
Nitrate d'argent (par ex. argent, composés solubles, en Ag)	0,01 mg/m ³ TWA ACGIH TLV 0,01 mg/m ³ TWA OSHA PEL 0,01 mg/m ³ TWA UK WEL 0,01 mg/m ³ TWA UE OEL (teneur totale) 0,01 mg/m ³ TWA AU OEL

*Limites d'exposition aux particules non spécifiées autrement (PNSA) applicables uniquement si des poussières sont produites.

8.2 Contrôles d'exposition :

Contrôles d'ingénierie appropriés : utiliser avec une ventilation aspirante générale ou locale adaptée pour maintenir des niveaux d'exposition en dessous des limites d'exposition professionnelle.

Équipement de protection individuelle :

Protection respiratoire : lorsque les niveaux d'exposition sont excessifs, il convient de s'équiper d'un appareil respiratoire agréé avec cartouche filtrante ou à adduction d'air. Le choix et l'utilisation des respirateurs doivent être basés sur le type, la forme et la concentration des contaminants. Respecter les réglementations en vigueur et les bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Protection de la peau : respecter les exigences propres au site de travail. Des gants résistants aux produits chimiques sont recommandés pour éviter tout contact prolongé avec la peau. Pour obtenir de l'aide sur le choix de gants appropriés, contacter votre fournisseur.

Protection des yeux/du visage : il est recommandé de porter des lunettes de protection contre les produits chimiques ou les poussières.

Autre : il est indispensable de porter une combinaison, un tablier et des bottes imperméables pour éviter tout contact prolongé avec la peau et la contamination des vêtements personnels.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base :

État physique : solide	Densité de vapeur : sans objet
Apparence : comprimé blanc solide	Densité relative de la vapeur (à 20 °C) : sans objet
Couleur : blanc	Gravité spécifique : non déterminé
Odeur : n'ayant	Densité/densité relative : 1,5–1,7 g/cm ³
Seuil olfactif : non déterminé	Solubilité(s) : soluble dans l'eau
Point de fusion/point de congélation : non déterminé	Coefficient de partition octanol/eau : sans objet
Point/intervalle d'ébullition : sans objet	Température d'auto-inflammation : sans objet
pH : le pH de l'eau traitée par ICX dépend du type d'eau utilisé.	Température de décomposition : non déterminé
Point d'éclair : sans objet	Viscosité cinématique : sans objet
Taux d'évaporation : sans objet	Caractéristiques des particules : sans objet
Limites d'explosivité : LII : sans objet LSI : sans objet	Inflammabilité (gaz, liquide, solide) : ininflammable ou combustible
Pression de vapeur : sans objet	Caractéristiques des particules : non déterminé
Concentration de vapeur saturée : sans objet	Taille des particules : non déterminé
Dégagement de vapeurs et de gaz inflammables invisibles : sans objet	

9.2 Autres informations :

9.2.1 Informations relatives aux classes de risque physique : sans objet

9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité : sans objet

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité : normalement non réactif.

10.2 Stabilité chimique : stable dans des conditions normales de stockage et de manipulation.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses : une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4 Conditions à éviter : éviter les températures élevées.

10.5 Matériaux incompatibles : oxydants forts, acides forts, bases, nitrates et chlorures de métaux solubles.

10.6 Produits de décomposition dangereux : lorsqu'il est chauffé jusqu'à décomposition, il émet des oxydes de carbone, d'azote et de sodium.

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques :

Effets potentiels sur la santé :

Œil : un contact direct avec des poussières peut provoquer une irritation modérée.

Peau : le contact direct de la peau avec des poussières peut provoquer une légère irritation cutanée.

Inhalation : l'inhalation des poussières peut provoquer une irritation du nez, de la gorge et des voies respiratoires.

Ingestion : l'ingestion d'une grande quantité des poussières peut provoquer une irritation gastro-intestinale, des nausées et des vomissements.

Dangers chroniques : une exposition prolongée ou répétée par inhalation peut endommager l'appareil respiratoire.

Valeur de toxicité aiguë :

Produit : rat par voie orale LD50 : > 5 000 mg/kg, rat inhalateur LC50 : > 2,09 mg/l/4 heures (sans mortalité), rat cutané LD50 : > 5 000 mg/kg

Corrosion/irritation cutanée : ce produit provoque une légère irritation cutanée. En fonction des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions/irritations oculaires graves : ce produit provoque une irritation oculaire modérée. Le produit est classé comme modérément irritant pour les yeux. En fonction des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : sur la base des résultats d'une étude de sensibilisation dermique, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales : en fonction des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité : aucun des composants de ce produit n'est répertorié comme cancérigène par l'OSHA, l'IARC, le NTP ou le CLP de l'UE.

Toxicité pour la reproduction : en fonction des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique sur certains organes cibles :

Exposition unique : en fonction des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Exposition répétée : une inhalation prolongée d'EDTA tétrasodique dihydraté peut endommager les voies respiratoires.

Risque d'aspiration : en fonction des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers : sans objet

11.2.1 Propriétés perturbantes endocrines : sans objet

11.2.2 Autres informations : sans objet

SECTION 12 : INFORMATIONS D'ORDRE ÉCOLOGIQUE

12.1 Toxicité :

aucune donnée disponible concernant le mélange ou le produit dilué lors de l'utilisation. Les informations suivantes concernent les composants pris séparément :

Nitrate d'argent : Vairon à tête plate LC50 96 h : Daphnia magna 1,2 µg/l, 48 h LC50 : 0,22 µg/l, (facteur M aigu : 1 000, facteur M chronique : 100)

Certains composants, lorsqu'ils sont solides et en grandes quantités, peuvent être très toxiques pour l'environnement aquatique. Éviter tout rejet dans l'environnement. Les produits tels qu'ils sont utilisés et dilués ne devraient pas présenter un danger inhabituel pour l'environnement ; cependant, les rejets dans des sources d'eau non traitées doivent être évités.

12.2 Persistance et dégradabilité : aucune donnée disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation : aucune donnée disponible.

12.4 Mobilité dans le sol : aucune donnée disponible

12.5 Résultats de l'évaluation de substances PBT et vPvB : aucune donnée disponible

12.6 Propriétés de perturbation endocrinienne : aucune connue.

12.7 Autres effets indésirables : aucune connue.

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets :

respecter les réglementations environnementales locales et nationales en vigueur concernant l'élimination des déchets.

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	14.1 Numéro ONU	14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	14.3 Classe(s) de danger	14.4 Groupe d'emballage	14.5 Dangers environnementaux
DOT (États-Unis)	Aucun(e)	Non réglementé vendu en l'état	Aucun(e)	Aucun(e)	sans objet

TDG (Canada)	Aucun(e)	Non réglementé	Aucun(e)	Aucun(e)	sans objet
ADR/RID (UE)	Aucun(e)	Non réglementé	Aucun(e)	Aucun(e)	sans objet
IMDG	Aucun(e)	Non réglementé (disposition spéciale 335).	Aucun(e)	Aucun(e)	Polluant marin
IATA/ICAO	Aucun(e)	Non réglementé (disposition spéciale A158).	Aucun(e)	Aucun(e)	Polluant marin
ADG AU	Aucun(e)	Non réglementé	Aucun(e)	Aucun(e)	sans objet

Code Hazchem (action d'urgence) : S/O

14.6 Précautions particulières pour l'utilisateur : sans objet

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments IMO : sans objet

SECTION 15 : INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1 Réglementations/lois relatives à la sécurité, la santé et l'environnement spécifiques à la substance ou au mélange :

RÉGLEMENTATIONS FÉDÉRALES DES ÉTATS-UNIS :

Ce produit chimique est un pesticide enregistré par l'Agence de protection environnementale des États-Unis et est sujet à certaines exigences concernant l'étiquetage selon la loi fédérale sur les pesticides. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des informations sur les dangers exigés pour les fiches de données de sécurité (FDS), ainsi que de l'étiquetage sur le lieu de travail des produits chimiques non pesticides. Les informations sur les dangers obligatoires sur l'étiquette de pesticides sont indiquées ci-dessous. L'étiquetage du pesticide comprend également d'autres informations importantes, notamment les instructions d'utilisation.

Étiquetage FIFRA :

GARDER HORS DE PORTÉE DES ENFANTS.

AVERTISSEMENT

Dangereux pour les êtres humains et les animaux domestiques.

Provoque une irritation oculaire modérée, porter des lunettes de protection. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Bien se laver les mains avec du savon et de l'eau après manipulation avant de manger, boire, mâcher du chewing-gum ou fumer.

CERCLA 103 Quantité à déclarer : le produit vendu ne dépassera pas les exigences de déclaration de la CERCLA. Certains états imposent des déclarations plus strictes. Signaler tout déversement conformément aux réglementations locales, régionales et fédérales.

SARA TITRE III :

Catégorie de danger pour la section 311/312 : se reporter à la section 2 pour connaître la classification des risques.

Section 313 Produits chimiques toxiques : ce produit contient les produits chimiques suivants sujets aux exigences prévues en matière de notification au titre de la section 313 de la loi SARA Titre III des États-Unis : aucun(e)

Section 302 substances extrêmement dangereuses (TPQ) : Aucun(e)

Statut associé à la loi de contrôle des substances toxiques de l'EPA (TSCA) : tous les composants de ce produit sont répertoriés dans l'inventaire TSCA.

RÉGLEMENTATIONS FÉDÉRALES :

Proposition Californie 65 : ce produit ne contient pas de substances connues dans l'État de Californie comme pouvant provoquer un cancer et/ou des troubles de la reproduction.

RÉGLEMENTATIONS INTERNATIONALES :

RÉGLEMENTATIONS CANADIENNES

Loi canadienne sur la protection de l'environnement : ce produit contient un ou plusieurs composants répertoriés dans la Liste intérieure des substances (LIS) ou la Liste extérieure des substances (LES).

RÉGLEMENTATIONS EUROPÉENNES

REACH : les produits A-dec, Inc. sont conformes à la réglementation REACH en vigueur. Pour plus d'informations, contacter A-dec, Inc.

SVHC : ce produit contient les substances très préoccupantes (SVHC) suivantes : aucun(e)

RÉGLEMENTATIONS AUSTRALIENNES :

Protocole de Montréal (substances appauvrissant l'ozone) : aucun

La Convention de Stockholm (polluants organiques persistants) : aucun

Convention de Rotterdam (consentement éclairé préalable) : sans objet

Convention de Bâle : sans objet

Convention internationale pour la prévention de la pollution des navires (MARPOL) : sans objet

Norme pour la planification uniforme des médicaments et des poisons (SUSMP) : sans objet

Inventaire australien des substances chimiques : tous les composants de ce produit sont répertoriés dans l'inventaire AICS.

15.2 Évaluation de la sécurité des produits chimiques : aucune nécessaire.

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

Classement NFPA : Santé = 1

Inflammabilité = 0

Instabilité = 0

Classement HMIS : Santé = 1

Inflammabilité = 0

Danger physique = 0

Récapitulatif de la révision :

16/04/2015 : Nouvelle FDS

23/02/2022 : FDS révisée. Classification mise à jour. Révision de la FDS pour s'aligner sur les réglementations REACH 2020.

12/05/2022 : Format FDS révisé

Classification SGH pour référence (voir sections 2 et 3) :

Toxicité aiguë 4 — Toxicité aiguë catégorie 4
Toxicité aquatique aiguë 1 — Toxicité aiguë pour les milieux aquatiques de catégorie 1
Toxicité aquatique chronique 1 — Toxicité chronique pour les milieux aquatiques de catégorie 1
Lésions oculaires 1 — Lésions oculaires de catégorie 1
Irritant pour les yeux 2A — Irritant pour les yeux de catégorie 2A
Irritant pour les yeux 2B — Irritant pour les yeux de catégorie 2B
Corrosif pour les métaux 1 — Corrosif pour les métaux de catégorie 1
Comburant solide 1 — Matière solide comburante de catégorie 1
Comburant solide 3 — Matière solide comburante de catégorie 3
Corrosion cutanée 1B — Corrosion cutanée de catégorie 1B
Irritation cutanée 2 — Irritation cutanée de catégorie 2
STOT SE 3 — Toxicité spécifique pour certains organes cibles à la suite d'une exposition unique de catégorie 3

H271 Peut provoquer un incendie ou une explosion ; comburant puissant.
H272 Peut aggraver un incendie ; comburant.
H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H320 Provoque une irritation oculaire.
H332 Nocif par inhalation.
H335 Peut provoquer une irritation respiratoire.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

Liste des abréviations ou acronymes :

ACGIH Conférence américaine des hygiénistes industriels
ADG Produits dangereux australiens
AICS Inventaire australien des substances chimiques
AU Australie
EU Union européenne
GHS Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
IARC Agence internationale de recherche sur le cancer
IATA Association internationale du transport aérien
IMDG Marchandises dangereuses maritimes internationales
LC Concentration létale
LD Dose létale
LEL Limite inférieure d'explosivité
NTP Programme national de toxicologie
OEL Limites d'exposition professionnelle
OSHA Administration de la sécurité et de la santé au travail
PEL Limite d'exposition admissible
SDS Fiche de données de sécurité
STEL Limite d'exposition à court terme
TWA Moyenne pondérée dans le temps
UEL Limite supérieure d'explosivité
WHS Santé et sécurité au travail

AVIS

Les informations susmentionnées sont considérées exactes, mais ne prétendent pas être exhaustives et doivent donc être utilisées à des fins purement indicatives. A-dec, Inc. ne peut être tenue pour responsable des dommages résultant de la manipulation ou du contact avec le produit susmentionné. Ces informations concernent uniquement le produit décrit dans la présente et ne s'appliquent pas à son utilisation conjointement à une autre substance ou par un autre procédé.

Cette FDS est conforme aux exigences des normes des États-Unis HazCom 2012, du Canada WHMIS 2015, de l'Union européenne Règlement (UE) 2020/878 et d'Australie WHS 2021. Contacter A-dec, Inc. pour plus d'informations.